

BULLETIN D'INSCRIPTION

1- Stagiaire (merci de remplir un bulletin d'inscription par personne)

M. Mme Nom : Nom de jeune fille :

Prénom : Nationalité :

Né(e) le : à : Dépt / Pays :

N° Sécurité Sociale :

Adresse postale :

Code Postal : Commune :

Tél : Email :

Statut du stagiaire :

- Chef d'entreprise Artisanale (TNS)
 Conjoint(e) collaborateur (trice)
 Président de SAS
 Assimilé salarié (SARL)
 Salarié(e) : Employé(e) Ouvrier(ère)
 Travailleur handicapé
 Demandeur d'Emploi :
 Identifiant :

Inscrit au :

- RM (Registre des Métiers)
 RCS (Registre du Commerce)
 URSSAF

Forme juridique :

- MICRO ENTREPRENEUR
 Entreprise individuelle
 SARL ou EURL
 SAS-SASU
 Autre : précisez :

Niveau d'études :

- Inférieur à l'école primaire
 Primaire, secondaire, CAP, BEP, Seconde professionnelle
 Niveau Baccalauréat (Pro, Tech, BP)
 DEUG, BTS, Maîtrise, DEA, DESS, Doctorat

Vous solliciter une demande de prise en charge :

- CPF indiquez le montant de vos droits : _____ €
 EMPLOYEUR et/ou OPCO

merci d'indiquer les coordonnées et le nom de l'interlocuteur de la prise en charge :

.....

A compléter par l'organisme de formation :

- AGEFICE
 FAFCEA
 CONSEIL DE LA FORMATION

2- Porteur de projet

Création Reprise Descriptif de votre activité (ex : maçonnerie, boulangerie, restauration rapide) :

.....

3 - Entreprise

Raison sociale :

Adresse :

Activité principale :

Tél :

N° SIRET :

Email :

Date de création :

Code NAF :

Code APE :



Tourner la page

Intitulé de la formation	Durée en heures	Dates	Lieu	Coût

⇒ **Aucune inscription ne sera prise en compte si le bulletin d'inscription n'est pas complété et signé.**

Je certifie l'exactitude des informations inscrites ci-dessus et j'autorise la Chambre de Métiers et de l'Artisanat 17 à percevoir en mon nom les financements du Conseil de la formation des Artisans ou du FAFCEA.

Je reconnais avoir pris connaissance du livret d'accueil, du règlement intérieur, du programme pédagogique des formations et accepte les conditions générales de vente ci-dessous et consultable sur le site internet www.cm-larochelle.fr. Je m'engage à respecter le protocole sanitaire de la CMA17.

Fait à le

Signature obligatoire du chef d'entreprise si le stagiaire est conjoint(e) ou associé(e).

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

INSCRIPTION ET FINANCEMENT

Vous êtes artisan, conjoint collaborateur ou conjoint associé (TNS) :

- Vous bénéficiez d'un financement du Conseil de la Formation des Artisans : **restant à votre charge 30€ par jour de formation.** Sauf pour l'Atelier Micro : 50€ à votre charge.
- Pour bénéficier d'un financement FAFCEA, vous devez être immatriculé depuis au moins 1 an et avoir cotisé à la Contribution Formation Professionnelle des artisans (CFP). Dans certains cas, la prise en charge peut être partielle.
- Il suffit de compléter et nous retourner le bulletin d'inscriptions ci-joint accompagnées obligatoirement du règlement, un chèque par stage.

Vous êtes Commerçant, (TNS) :

- Il suffit de compléter et nous retourner le bulletin d'inscriptions ci-joint accompagnées obligatoirement du règlement, un chèque par stage.
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat 17 peut vous accompagner pour le montage de votre dossier de demande de prise en charge, que vous aurez à transmettre à votre Organisme financeur.

Vous êtes créateur ou repreneur d'entreprise, futur artisan,

- Pour bénéficier d'un financement FAFCEA dans le cadre d'une formation « hygiène alimentaire et permis d'exploitation », vous devrez être obligatoirement inscrit au Répertoire des Métiers dans un délai de 6 mois à compter de la date de fin de formation.
- Il suffit de compléter et nous retourner le bulletin d'inscription ci-joint accompagné obligatoirement :
 - d'un chèque de caution du montant de la demande de prise en charge (cf bulletin d'inscription),
 - d'un engagement sur l'honneur à vous immatriculer.

Vous êtes salarié financé dans le cadre du CPF ou du plan de formation de l'entreprise :

- L'entreprise complète et nous retourne le bulletin d'inscription ci-joint accompagné obligatoirement du règlement au tarif « Autre public ».
- L'OPCA rembourse l'entreprise sur facture acquittée de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat 17 en fin de stage.
- En cas de subrogation, le chèque sera restitué lorsque l'OPCA nous aura réglé la prestation.

Attention ! Dans le cas d'une prise en charge partielle par l'OPCA, le coût de la formation non pris en charge est dû par l'entreprise.

Vous êtes demandeur d'emploi financé par le Pôle Emploi :

- Il suffit de compléter et nous retourner le bulletin d'inscription ci-joint accompagné obligatoirement de votre identifiant.
 - la Chambre de Métiers et de l'Artisanat 17 saisit votre devis en ligne sur le portail « Pôle Emploi » que vous devrez valider sur votre espace personnel.
 - votre devis sera ensuite examiné et traité par Pôle Emploi.

CONDITIONS D'ANNULATION

Aucun règlement n'est encaissé avant l'expiration du délai de rétractation prévu à l'article L.6353-5.

En cas d'annulation à l'initiative de l'entreprise ou du stagiaire :

- Vous devez informer par courrier ou par mail la Chambre de Métiers et de l'Artisanat 17 au moins 8 jours avant le début de chaque formation. Dans ces conditions les règlements seront restitués.
- En cas d'annulation tardive intervenant moins de 8 jours avant le début de la formation, sauf cas de force majeure dûment reconnu. Chaque formation fera l'objet de frais de débits de formation représentant 30% du coût pédagogique de l'action de la formation.

En cas d'annulation à l'initiative de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat 17 :

- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat 17 se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation si le nombre de participants prévu est estimé insuffisant. Vous serez prévenu par mail 7 jours au moins avant le début du stage.
- Les chèques vous seront restitués en cas d'annulation ou seront conservés si vous souhaitez reporter votre inscription sur une prochaine formation.